

Journée du réseau rural normand Vers de nouvelles mobilités en milieu rural

Mardi 6 octobre 2020 à Rémalard-en-Perche

Compte-rendu de la table ronde Quels accompagnements pour développer les mobilités sur mon territoire ?

- o Franck Fanget, Direction des transports publics routiers, Région Normandie

La Région Normandie est l'autorité organisatrice des services ferroviaires, des services routiers interurbains et scolaires, ainsi que de services de transport à la demande. Deux Directions ont la charge de ses différentes compétences, une concernant le transport routier et l'autre pour le transport ferroviaire principalement. La Direction des transports publics routiers est territorialisée et comporte ainsi des services de proximité dans les 5 départements normands.

Lors d'une récente réunion de travail ouverte aux présidents des EPCI et des Pays, le 15 septembre dernier, la Région a souhaité favoriser les échanges sur le futur cadre de la gouvernance de la mobilité en Normandie au regard des dispositions prévues par la loi d'orientation des mobilités (LOM), et je souhaitais poursuivre notre dialogue en précisant dans le présent courrier la position de la Région Normandie, de manière à faciliter votre propre prise de position vis-à-vis de la prise de compétence mobilités. Un travail est actuellement mené avec la DREAL et le CEREMA pour accompagner les territoires dans le « décryptage » de cette loi et proposer prochainement des temps d'échanges.

Le constat est qu'il existe aujourd'hui des « zones blanches » en terme de gouvernance de la mobilité : 80% du territoire français (soit 19 millions de personnes) n'est pas couvert par une autorité organisatrice de la mobilité. 1 français sur 3 a le sentiment d'être « loin de tout », un problème croissant ressenti notamment en milieu rural mais aussi en zones périurbaines.

Dans le cadre de son nouveau rôle d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) régionale et chef de file de l'intermodalité – tel que le prévoit la LOM, la Région Normandie souhaite poursuivre les missions qu'elle exerce aujourd'hui en matière de transport public de personnes. A ce titre, la Région continuera à développer son offre de mobilité dans tous les territoires, et dans toutes les communautés de communes quelle que soit leur position au regard de la future prise de compétence permise par la LOM.

Journée organisée en partenariat avec le Pays du Perche ornaïs et l'association Eco-Pertica
Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable



La Région et l'Europe investissent dans les zones rurales



RÉGION
NORMANDIE



Territoires Conseils
un service Banque des Territoires



La LOM constitue également une opportunité pour chaque intercommunalité de se saisir de la compétence « mobilité », afin de lui permettre d'organiser, sur son territoire, les services de mobilité qu'elle souhaite et qui sont le plus adaptés à son contexte local, en particulier en matière de mobilités actives, partagées et solidaires. Avant d'exercer sa compétence, chaque nouvelle AOM a le temps de définir sa stratégie notamment au regard des problématiques de mobilité qui se posent à l'échelle de son territoire. La Région est à la disposition des territoires pour échanger avec eux. Les services de l'Etat et l'agence normande de biodiversité et développement durable (ANBDD) sont également en mesure d'accompagner les territoires.

La Région, dans les semaines et mois qui viennent, définira, en concertation avec les territoires, des bassins régionaux de mobilité, appelés à devenir une échelle importante en termes d'organisation des mobilités. Les bassins de mobilité seront les territoires sur laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent, et ce sont les périmètres sur lesquels seront élaborés les contrats opérationnels de mobilité.

- Thomas Schneider, DREAL, pour la cellule « France Mobilités »

France Mobilités est une démarche nationale visant à accompagner les nouvelles façons d'appréhender la mobilité. Il s'agit de mettre en place une communauté d'acteurs, de faciliter les échanges par le biais de cellules régionales, également destinées à accompagner les territoires peu denses sur les questions de mobilité.

Une adresse pour solliciter la cellule régionale pour la Normandie : normandie@francemobilités.fr. C'est une porte d'entrée qui regroupe plusieurs partenaires, un lieu de ressources sur la LOM, avec l'expertise et l'expérience de ses membres :

- CEREMA : expertise et ressources techniques
- Banque des Territoires : ingénierie financière
- ADEME : appel à projets et à manifestation d'intérêt
- DREAL : appui institutionnel

Le site France Mobilité dresse un panorama des solutions de mobilité existantes sur le territoire et un éclairage législatif. On y trouve une cartographie des financements publics et privés.

Dans les actualités :

- L'appel à projets « continuités cyclables » lancé par l'Etat, vise à financer les aménagements cyclables pour remédier aux les discontinuités cyclables.
- 15/10/2020 : Webinaire « comment développer l'usage du vélo dans les collectivités normandes ? »

Journée organisée en partenariat avec le Pays du Perche ornaïs et l'association Eco-Pertica
Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable



La Région et l'Europe investissent dans les zones rurales



RÉGION
NORMANDIE



Territoires Conseils
un service Banque des Territoires



UNION EUROPÉENNE
Fonds européen agricole
pour le développement rural

- Anne-Sophie de Besses, Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable

L'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) accompagne les acteurs normands souhaitant s'engager dans la préservation et la reconquête de la biodiversité et plus généralement dans les transitions écologique, économique, sociale et climatique.

Elle facilite la compréhension des enjeux de la biodiversité et du développement durable, la transmission et le partage des connaissances ainsi que la valorisation des retours d'expériences. Elle suscite l'engagement, encourage l'expérimentation et le déploiement des pratiques durables auprès de ses publics normands.

Dans le cadre d'un appel à projet du Réseau rural normand, l'ANBDD, en partenariat avec la Fédération de la Manche Familles rurales, travaille sur la mobilité dans les territoires ruraux. Il s'agit d'accompagner les collectivités sur leurs projets mobilité, de sensibiliser les élus sur deux axes :

- les solutions pour limiter les mobilités en réponse aux besoins des habitants (création de services de proximité par exemple tels que les conciergeries de village).
- les solutions pour les mobilités qui restent (covoiturage, autopartage, mobilités actives, transport solidaire...).

Un recensement exhaustif par département de ces différentes solutions est en cours. Il intègre de nombreuses actions portées par l'économie sociale et solidaire, qui encourage des pratiques plus collaboratives, inclusives et durables en milieu rural, qui joue un rôle indispensable dans la vie des territoires, pour leur développement économique et leur cohésion sociale.

Un des axes de ce projet du réseau rural est également de travailler sur le changement de comportement. Il s'agira d'avoir des relais dans les territoires, qu'il s'agisse d'un agent territorial, d'un salarié d'une entreprise, d'une association qui sera « ambassadeur » de la mobilité durable dans le territoire. Une formation d'une à deux journées sera prévue pour faire connaître les solutions de mobilité durable qui pourront être relayées localement par les ambassadeurs.

Pour aller plus loin :

<https://www.anbdd.fr/>

Nombreuses ressources, actualités et inscription à la lettre d'information spécifique sur la mobilité en milieu rural éditée dans le cadre de ce projet.

<http://www.normandie.prse.fr/politiques-liant-sante-et-developpement-durable-r87.html>

Ensemble d'outils pour mener des politiques liant santé et développement durable : plaidoyer, vidéos de chercheurs, fiches avec des pistes d'actions concrètes notamment pour agir sur le climat, l'aménagement, la mobilité, l'économie sociale et solidaire... Au niveau local, une approche intersectorielle des politiques publiques portées par les élus, les services des collectivités est un levier puissant pour agir plus efficacement.

Journée organisée en partenariat avec le Pays du Perche ornais et l'association Eco-Pertica
Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable



La Région et l'Europe investissent dans les zones rurales



RÉGION
NORMANDIE



Territoires Conseils
un service Banque des Territoires



UNION EUROPÉENNE
Fonds européen agricole
pour le développement rural

- o Emilie Pâris, animatrice LEADER du Pays du Perche ornais

LEADER (Liaison entre actions pour le développement de l'économie rurale) est une mesure du FEADER (programmation 2014-2020) pour le développement des territoires ruraux, mis en œuvre dans le cadre d'une convention partenariale entre la Région, l'ASP et le GAL.

GAL est un acronyme pour groupe d'action local, il est composé de membres issus des secteurs publics et privés. Un GAL c'est un périmètre, une stratégie multithématique déclinée en fiches-actions et une enveloppe attribuée. Un GAL peut être porté par un Pays, un Parc naturel régional et parfois par un Département.

Un territoire LEADER, c'est donc une stratégie locale de développement définie et mise en œuvre par les acteurs locaux (approche ascendante). C'est un laboratoire d'innovation qui soutient les projets nouveaux sur un territoire, portés par des acteurs publics (collectivités...) ou privés (entreprises, associations...). C'est un espace de mise en réseau et un catalyseur de coopération.

Les rôles du GAL sont de faire émerger des projets (groupe de travail, développement partenarial, recherche de co-financement) et d'accompagner dans le montage des dossiers de subventions. Les membres du comité de programmation du GAL sélectionnent les projets en fonction de critères bien définis en lien avec la stratégie du territoire.

Le programme d'actions LEADER du GAL du Pays du Perche Ornais propose une fiche action « Coordination des transports doux et propres et de l'intermodalité ». Cette action vise à développer des opérations innovantes et coordonnées pour favoriser de nouveaux modes de déplacement et de nouveaux moyens de transports. Trois domaines sont ciblés dans cette fiche-action :

- le développement de l'intermodalité entre les différents moyens de transports pour différents publics (habitants, touristes, personnes âgées, actifs...)
Exemples : Etude et animation mutualisée pour adapter les horaires et arrêts des différentes solutions de transports (bus, train, voie verte, covoiturage), action de sensibilisation des usagers dans les entreprises...
- le développement de l'utilisation des véhicules propres dans les services et les entreprises
Exemples : Commande mutualisée de véhicules électriques pour les services techniques des collectivités du Perche, mutualisations pour l'installation de bornes de recharges et systèmes d'auto partage, organisation d'un système de transport hippomobile en centre-bourg...
- la création de liaisons douces reliant les services, les entreprises et les zones d'habitat
Exemples : Aménagement de cheminements piétonniers et cyclables structurants dans les pôles...

Les fonds LEADER ont financé un projet de développement de l'électromobilité par les collectivités du Perche ornais. Ce projet concerne l'acquisition de 14 véhicules électriques via un groupement de commandes de 8 collectivités dont Rémalard fin 2016. Ces collectivités ont pu sensibiliser et démontrer leur exemplarité en mettant à disposition leurs véhicules aux habitants pour les tester sur un parcours défini (intégrant une borne de recharge) lors de la semaine européenne de la mobilité en 2017.

Journée organisée en partenariat avec le Pays du Perche ornais et l'association Eco-Pertica
Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable



La Région et l'Europe investissent dans les zones rurales



RÉGION
NORMANDIE



Territoires Conseils
un service Banque des Territoires

